

La guerre d'Algérie aura-t-elle lieu?

par Paul-Emile VIARD

ancien député, doyen honoraire de la Faculté de droit d'Alger

A moins d'une résurrection républicaine et patriotique — résurrection peu vraisemblable dans l'immédiat mais qu'on peut espérer encore plus rapide qu'on ne le pense — la France, sur les conseils de son guide, reconnaît qu'elle est vaincue par le F. L. N. puisqu'elle accepte d'amener le drapeau dans quinze départements français.

Voilà le fait brutal que ne peuvent cacher ni la phraséologie d'auto-satisfaction officielle ni les brouillards de l'échelonnement dans le temps des conséquences qui en découlent.

Cette acceptation de la défaite est assortie, paraît-il, de telles compensations qu'elle est une victoire.

Je me permets d'être extrêmement sceptique sur ce point.

Il n'est pas dans mon propos d'examiner toutes ces compensations

Mais comment faire croire qu'il est magnifique de transformer en un bail de quinze ans le droit de souveraineté que la

France possédait sur la base de Mers-el-Kébir, au surplus construite et aménagée par la France seule? Quinze ans. Le chef de l'Etat en aura 85; mais nos fils qui ont quinze ans aujourd'hui verront, quand ils seront hommes de trente ans, disparaître ce que leurs grands-pères avaient édifié parce que leurs pères l'auront abandonné.

Comment faire croire que le Sahara, appelé à la vie par le seul effort français, restera pour nous le gage de notre indépendance nationale en carburant, si longtemps espérée et rejetée avant même de l'avoir pleinement obtenue?

Des économistes diront, par ailleurs, la vanité de ce qui a été prévu par Evian.

Tout se tient. Le vice fondamental est que tout repose, non pas même sur une convention essentiellement révocable, mais

sur une déclaration dont la valeur juridique est inexistante.

MAIS indépendamment des aspects généraux des accords, ou plutôt de la déclaration d'Evian, je voudrais étudier plus spécialement la situation des Français en Algérie (chrétiens, musulmans et Israélites).

Dans ce domaine le vice fondamental des accords conclus est que ceux-ci l'ont été sans que tous les intéressés aient pu faire entendre leur voix et en discuter.

Seul le F.L.N. a été considéré comme un partenaire représentatif.

Ceux qui veulent rester Français et qui revaient d'une ALGERIE FRANÇAISE n'ont pas été admis à la discussion.

Bien au contraire, depuis trois ans ils sont muselés : leurs écrits sont censurés ; les associations qu'ils fondaient sont réguliè-

ment dissoutes en ALGERIE comme en METROPOLE ; leurs avocats sont brimés ; l'épuration est constante ; les camps de concentration sont abondamment fournis ; les garanties des fonctionnaires sont supprimées ; les tribunaux d'exception sont créés.

On assiste, d'autre part, à cette chose effarante : le 8 avril la population métropolitaine a été appelée à approuver la politique élyséenne ; la population des citoyens d'ALGERIE dont le sort reste en jeu n'a rien eu à dire,

Si l'on rétorque que l'autodétermination jouera ensuite pour les habitants de l'ALGERIE, il suffit de lire, non pas quelque gazette, mais les propres paroles du chef de l'Etat pour savoir que cette autodétermination ne sera que la parodie d'un choix.

Alors, inéluctablement, les affaires ne peuvent que devenir tragiques car il n'est pas possible d'imposer à une population de trois millions d'habitants (1)

(SUITE PAGE 2 COLONNE 5.)

Lombard - 11-6-1968

La guerre d'Algérie aura-t-elle lieu ?

(Suite de la première page)

Combat 14.6.1962

une formule politique qu'elle n'accepte pas. Et c'est ainsi que sont nées et s'expliquent la clandestinité et la violence.

N'oublions pas, en effet, qu'au referendum de janvier 1961, les deux départements d'ALGER et d'ORAN ainsi que l'arrondissement de BONE ont été largement majoritaires pour répondre NON (2). Qu'a-t-on fait pour respecter cette volonté clairement exprimée ? On a censuré, poursuivi, incarcéré, condamné, éatomnié, quadrillé.

MAIS, dira-t-on, les négociateurs ont pensé à cette population et des garanties importantes sont inscrites dans la déclaration d'EVIAN.

Que vaut cette affirmation ? Elle ne vaut à peu près rien. Tout le chapitre sur les garanties aux personnes et aux biens a l'allure d'un placard électoral, et de vide.

Il est tellement idyllique qu'on se plairait à le voir appliqué en Métropole. Or il suffirait que le gouvernement algérien prenne modèle sur les actes du gouvernement français pour que tombe la plupart des garanties prévues.

Mais de plus quelle est la valeur de ces garanties ?

Sur les personnes ? Aucune garantie législative ou juridictionnelle n'est prévue.

Quant aux biens, quelle ironie de préciser que les intéressés pourraient librement « liquider leurs biens immobiliers ». Il ne faut pas être un puissant économiste pour savoir que les biens ne peuvent avoir de valeur que si des acheteurs se présentent. Qui sera acquéreur ? et dans quelles conditions ?

Le seul point positif est que le Français dispose de trois ans pour faire sa valise. C'est mieux que 24 heures.

ET quelle est la garantie des garanties ?

Il existera une « Cour des garanties ». Que vaut-elle ? On voudra bien admettre que sa composition ne donne aucune satisfaction puisque tous ses membres sont à la nomination du gouvernement algérien. Par conséquent, ni la puissance législative, ni la puissance policière ne sont en rien diminuées.

Pendant trois ans, dit-on encore, la présence de l'armée française est une garantie.

Notons d'abord qu'elle est limitée dans le temps.

Mais surtout que vaut-elle maintenant ?

Parler de la garantie offerte par la présence de l'armée française relève dorénavant de l'humour le plus noir.

Le massacre du 26 mars qui a fait 46 morts (dont huit femmes et plusieurs enfants) et 200 blessés montre, hélas, que l'armée n'est plus une garantie pour les Français. Elle est devenue, au contraire, grâce à ses blindés, ses half-tracks et ses mitrailleurs, la garantie pour le F.L.N. que le pouvoir de la rébellion sera imposé à une population qui ne veut pas de lui — au besoin en mitraillant hommes, femmes et enfants.

Suprême garantie: le recours à la France ?

Il est illusoire.

Il ne suffit pas de proclamer, comme certains hommes politiques le font, qu'il ne sera accepté de nouveaux Glaoui ou que les droits des Français soient supprimés.

Quels sont les moyens prévus pour l'éviter ?

Aucun.

Posons une seule question : « Reprendriez-vous les armes si les termes de la déclaration d'Evian n'étaient pas respectés ? » Aucun homme raisonnable ne peut répondre affirmativement car, faute d'une précision exacte sur ce point, ce serait un conflit international, avec toutes les complications et les conséquences que cela comporte et le « machin » bâtonné contrearrêterait nos initiatives avec allégresse.

En réalité nous sommes en face de l'incertitude la plus complète. Le premier ministre lui-même a bien reconnu que la France faisait un pari sur l'avenir (3).

Une tournée de bacarra au casino d'Evian est admissible par celui qui ne joue que ses biens. Elle est inadmissible quand on y joue le sort d'une population ; car si le joueur ne sort pas le « neuf », c'est pour les Français la ruine, du sang et la mort.

Alors, quo faire ?

AVANT de répondre, il est nécessaire de faire quelques constatations et remarques.

Il faut d'abord admettre et reconnaître qu'il existe une masse d'Algériens (chrétiens, musulmans et israélites) qui veulent rester français sur terre française. C'est un fait.

Il faut ajouter que cette population se considère, à juste titre, chez elle et française tout à la fois.

Il y a eu, en effet, un phénomène d'immigration et non pas de colonisation. C'est un des slogans les plus absurdes que le slogan de « décolonisation ».

Même si l'ardent désir d'intégrer l'ALGERIE comme PROVINCE FRANÇAISE dans la FRANCE est momentanément étouffé et si cette solution est écartée par un peuple conditionné et hypnotisé, la masse qui, en ALGERIE, se refuse à être subjuguée reste là, bon gré mal gré.

Il faut donc en tenir compte et, pour régler les problèmes soulevés, il faut trouver des solutions dans deux voies : aménager le rapatriement de ceux qui veulent regagner la métropole ;

assurer les droits de ceux qui veulent rester en ALGERIE.

Cette double proposition semble souhaiter la mise en œuvre de deux formules contradictoires. Il n'en est rien.

Car il apparait que dans la mesure où le retour en métropole sera correctement assuré, les départs seront moins nombreux ; par contre-coup, les droits des Français seront plus aisés à établir.

Il nous faut expliquer ces deux points.

1 o Garanties pour le Français (chrétien, musulman ou israélite) désireux de s'installer en métropole.

Ici encore, il ne s'agit pas seulement de faire des déclarations plus ou moins solennelles, la main sur le cœur, des tremolus dans la voix, de clamer qu'on ne fait que penser aux Français d'ALGERIE, que ces concitoyens doivent être compris, qu'il faut faire confiance à la FRANCE.

Tous ces procédés sont archaïques en face d'une population qui n'a plus confiance en personne et spécialement n'a plus confiance dans les organes élyséens un matignonnesques.

Il faut des institutions, des crédits et des textes.

A l'heure actuelle, le Français d'Algérie qui rentre en métropole, rentre « nu », laissant derrière lui sa profession et ses biens professionnels ou familiaux ; il est ruiné ; c'est une personne déplacée ; c'est une épave qui sera plus ou moins bien recasée.

Or ici la solidarité nationale, doit jouer.

Il semble que le sort des fonctionnaires soit assez facile à régler, à condition toutefois que le fonctionnaire retrouve un poste comparable à celui qu'il quitte.

Les ouvriers, les salariés, les employés et les cadres doivent retrouver des emplois valables et comparables.

Mais pense-t-on aux professions libérales : médecins, avocats, avoués, notaires, etc !

Et reste à régler le sort des biens immobiliers que peuvent posséder les personnes et celui des biens à caractère commercial ou artisanal.

La solidarité nationale commande que les victimes de la politique soient indemnisées comme au cas de dommages de guerre.

Voilà le principe qui me paraît le plus juste et équitable. Il n'est pas acceptable que la France jase sa politique sur la ruine de toute une partie de ses concitoyens, ruine qu'elle accepterait délibérément.

Je n'ignore cependant pas que ni la métropole, ni l'Algérie, ni les habitants de l'Algérie n'ont intérêt à ce que se produise un rush vers la métropole, immédiat et massif.

Je n'ignore pas non plus qu'il est également très souhaitable, que la masse de nos concitoyens en Algérie reste aussi importante que possible et cela aussi bien pour la métropole que pour l'Algérie.

Il faut également favoriser la relève par de jeunes éléments métropolitains.

Compte tenu de ces considérations, il est possible de prévoir une opération qui se ferait par l'intermédiaire d'une Caisse de rachat, alimentée par des crédits publics (impôts ou emprunts).

La valeur des biens (immobiliers, commerciaux et artisanaux) serait fixée valeur 1959 (avant le discours de septembre 1959 qui est le point de départ de la nouvelle politique) pour tous les Français d'Algérie (chrétiens, musulmans et israélites), qui envisageraient de rentrer en métropole.

Celui qui rentrerait de suite recevrait 65 % de la valeur fixée.

Pour ceux qui accepteraient de retarder leur départ, cette valeur serait augmentée de 5 % par an pendant cinq ans et aboutirait donc à un plafond de 90 % ; le 10 % restant correspondant à un pourcentage d'usage et de vétusté.

De cette façon, une valeur de base serait fixée pour une aliénation éventuelle, l'acquéreur n'étant plus couvert, bien entendu, par le droit au rachat.

La CAISSE, propriétaire, pourrait remplacer les biens et spécialement les entreprises commerciales ou artisanales au profit de jeunes métropolitains qui, arrivant neufs dans la vie politique, seraient tentés d'aller en ALGERIE dont ils connaîtraient le nouveau statut et dont ils pourraient apprécier l'attrait.

Assurés d'une base sérieuse d'évaluation de leurs biens, assurés d'un repli honorable et éventuel, beaucoup de commerçants, de propriétaires ou d'artisans, j'en suis certain, « tenteraient » de rester dans une ALGERIE qu'ils aiment.

Cela leur serait encore plus facile si la vie politique leur apparaissait acceptable.

C'est le second point qu'il nous faut examiner.

2. L'organisation d'une ALGERIE FEDERALE.

Pour prendre une base de départ, je choisirai deux phrases insérées dans les homélies de M. Morin, ex-délégué général, et de Mgr Duval.

Je dois d'ailleurs immédiatement ajouter que celle que je permets de choisir dans un texte de Mgr Duval (4), n'est pas de lui mais qu'elle est la citation d'une déclaration de S.S. Jean XXIII.

La voici : « La paix véritable ne s'obtient pas par la violence mais par des accords loyalement conclus dans le respect des droits des individus et des collectivités humaines ».

Quant à celle de M. Morin, ex-

délégué général, elle a été reproduite dans la « Dépêche Quotidienne » du vendredi 9 mars 1962 ; s'adressant aux Français d'origine européenne, l'ex-délégué général déclare : « Mais il faut encore vous aidez vous-même. A la fin, c'est vous qui tenez entre vos mains votre sort et celui de vos enfants ». Voilà une phrase que l'on peut considérer comme vraie.

Alors munie de ces deux clefs, quelle porte peut-on ouvrir sur l'avenir ?

La porte qui ouvre sur la discussion.

Il n'y aura pas, il ne peut pas y avoir de solution pacifique au problème algérien si les intéressés ne se rencontrent pas eux-mêmes et si ce n'est pas eux qui règlent leur propre destin.

Et j'ajoute qu'il ne peut pas y avoir d'Algérie indépendante viable si les Européens ne participent pas à sa construction.

Mais pour cela le Français veut à juste titre, une organisation politique, administrative et judiciaire où il ait un rôle à jouer et qui lui garantisse sa vie et ses biens.

Il faut donc qu'il en discute car je n'étonnerai personne en disant que le gouvernement français n'a en rien sa confiance — pour employer des termes modérés.

Il ne peut donc être question d'une parodie de discussion et de choix, comme celle qui a été faite et qui est prévue sous le titre trompeur d'autodétermination.

Il faudra une Table ronde ou discuteront les représentants du F.L.N., les représentants de l'O.A.S., ceux du M.N.A., ceux des hommes politiques moins engagés et également des hommes représentant des territoires aux traits particuliers.

On comprendra aisément qu'une telle opération ne peut réussir que si ce sont vraiment les représentants qualifiés (et non choisis et nommés) des différents groupes qui se trouvent en présence.

Que peut-il sortir d'une telle conférence ?

Il n'est pas possible de le prévoir et je ne veux pas faire à mon tour de la prédétermination ; je présenterai de simples réflexions personnelles.

Il me paraît qu'un système politique qui tienne compte du complexe algérien et des exigences locales et qui, en même temps, respecte le principe de l'unité, est le système fédéral.

Il est facile de prévoir un certain nombre de républiques — ou de cantons si on veut adopter la terminologie suisse.

Le territoire algéro-oranais à prédominance européenne, la Kabylie, la région de Tiemcen (haut lieu de la religion islamique), la république sétifoise, l'enclave bônoise, les Aurès et l'oued Ghir, le Titteri, le Mzab, le Hoggar, forment des entités que la géographie, l'histoire et la situation sociale et politique découpent presque automatiquement.

Chacune jouirait de la souveraineté locale avec spécialement ses lois, ses finances, sa sécurité, sa justice.

L'ensemble serait coiffé par un système fédéral où tous seraient représentés et qui aurait à gérer les affaires internationales, les grands services qui chevauchent les diverses républiques, la politique économique générale. Les ressources de la fédération seraient, au départ, les royalties pétrolières, les droits de douane, les redevances du bail sur Mers-el-Kébir, puisque bail il y a.

Et demain, après la période de destruction que nous vivons depuis trois ans, ce pourrait être une base de liens nouveaux avec celle qui reste la métropole.

C'est la seule issue qui me paraisse acceptable, à moins que la métropole ne se réveille et refuse de se racornir et de se reproqueiller dans son hexagone.

TELLES sont les deux voies dans lesquelles il est possible de s'engager.

L'assurance d'un retour honorable en métropole et l'assurance d'une construction politique qui donne satisfaction aux individus et aux collectivités peuvent aboutir à un accord qui, lui alors, pourrait être loyalement respecté.

Elles supprimeraient, en tout cas, aux Français d'Algérie la désespérance.

Ces deux formules correspondent, au surplus, aux réalités qu'imposent inéluctablement.

Toute la question est de savoir si les intéressés le reconnaîtront rapidement puisque le gouvernement français n'a eu ni le courage de l'organiser ni le sens des réalités.

Souhaitons que la Table Ronde s'ouvre dans la raison.

Si non c'est le glivale qui tranchera.

Pour aboutir, finalement et très vraisemblablement, à une Table Ronde ; mais que de ruines et de sang auparavant !

(1) Nous estimons, en effet, que, en larges traits, le nombre des Français qui souhaitent l'Algérie française est d'environ 30 à 35 % de la population totale ; celle qui est nettement F.L.N. représente 25 % ; le reste constitue la masse flottante et inquiète — mis à part les Kabyles et les Mozabites dont la position politique est actuellement très particulière.

(2) Voir mon article du « Monde » du 27 janvier 1961.

(3) « C'est un risque, oui, qui le nierra », dans le JO Débats du Sénat, séance du 21 mars 1962.

(4) Reproduite dans « Le Figaro » 21 mars 1962, p. 6.